

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2012

PROGRAMMATION ET GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 244)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« chacune des années auxquelles »,

les mots :

« chacun des exercices auxquels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.